

La fiscalité

Une richesse collective,
un outil pour
le bien commun !



mepacq

Une brochure du
Mouvement d'éducation populaire
et d'action communautaire du Québec

Mai 2007

Le MÉPACQ, c'est quoi?

Le MÉPACQ, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, est un mouvement national et multisectoriel qui travaille à la transformation sociale dans une perspective de justice sociale.

Il regroupe 11 Tables régionales en éducation populaire autonome (ÉPA) qui regroupent 333 groupes populaires et communautaires autonomes.

Table des matières

Avant-propos.....	3
La fiscalité, c'est quoi?.....	4
Existe-t-il différentes visions de la fiscalité?	5
Le modèle québécois : état des lieux.....	7
Fiscalité des individus vs fiscalité des entreprises.....	9
Les sociétés d'État et les services publics.....	10
La dette et nous ?.....	12
La menace néolibérale.....	14
La privatisation.....	15
PPP : Partenariat public-privé ou privatisation pas à pas.....	16
Hausse des tarifs.....	17
S'occuper de nos affaires !	18
Une piste intéressante : le budget participatif.....	19
Pour une fiscalité juste et progressiste : quelques pistes de réflexion.....	20
Et vers une fiscalité mondiale.....	22



Avant-propos...

Les impôts et les taxes... Certains voudraient les voir disparaître, d'autres voudraient les voir augmenter. Certains sont partisans d'un régime d'impôt selon le revenu, d'autres préfèrent les taxes à la consommation. D'autres gens se disent plus taxés et plus imposés que leurs voisins et affirment que cela nuit à notre développement économique. D'aucuns voient venir le temps de remplir leur déclaration de revenus comme une corvée accablante. La fiscalité est souvent un sujet de débat et une occasion de multiples prises de position où il est parfois difficile de s'y retrouver. Cet outil se propose de vulgariser le langage et le monde fiscal. Ce qui devrait vous permettre, nous l'espérons, d'en arriver à une juste compréhension des enjeux actuels de la fiscalité québécoise.

Évidemment, cet outil sera solidement campé en faveur d'une fiscalité progressiste et progressive. Nous souhaitons que notre État dispose des moyens de ses ambitions, dans un contexte de renforcement de nos services et infrastructures publics ainsi que du développement de nos programmes sociaux. C'est l'orientation que défend le MÉPACQ depuis toujours. Mais cela ne nous empêchera pas d'exposer les autres points de vue et de démontrer en quoi ils ne répondent pas, selon nous, aux plans d'avenir d'un Québec que nous voulons bâtir ensemble.

Nous souhaitons que cet outil soit un moteur de réflexion collective sur la fiscalité et sur l'importance de la juste participation de touTEs à l'essor collectif de la société. C'est, en même temps, une invitation aux citoyens à exiger la transparence et à demander des comptes sur les finances publiques et sur la façon dont est administré le trésor public. Après tout, ne parlons-nous pas du bien commun, donc de ce qui nous concerne touTEs?

Les objectifs de cet outil :

- Définir la fiscalité, ses multiples facettes et son impact sur notre vie;
- Brosser un tableau de la situation de la fiscalité au Québec, en jetant un coup d'oeil sur les débats et sur les tendances contemporaines;
- Faire la promotion d'une fiscalité progressive, juste et transparente afin de financer adéquatement des services publics et des programmes sociaux universels de qualité;
- Inciter les citoyenNEs à exiger la même rigueur et la même transparence dans la gestion des deniers publics que celles qu'ils exigent pour la gestion de leurs propres finances.



La fiscalité, c'est quoi?

On définit la fiscalité comme l'ensemble des mesures relatives au prélèvement, par un gouvernement, des contributions des membres de la société qui sont nécessaires à l'exercice de son pouvoir et de ses mandats. Nous vivons ensemble dans une « communauté », ce qui implique que nous mettions certaines ressources en « commun » (de l'argent, par exemple) pour offrir un service qui profitera à touTEs. Cette mise en commun, c'est la fiscalité. Nous donnons à nos gouvernements le mandat d'administrer cette fiscalité dans le sens de nos priorités et de nos orientations communes ou, en d'autres mots, d'administrer en fonction du bien commun.

Les revenus fiscaux du Québec sont multiples. On retrouve, bien sûr, les impôts et les taxes qui lui sont propres, les frais de licences et de permis, les revenus des sociétés d'État et des placements du gouvernement et les transferts du fédéral.

Familiarisons-nous avec le langage de la fiscalité :

Impôt : Contribution versée à l'État à même les salaires pour les individus et à même les revenus et les profits pour les entreprises. Les systèmes d'imposition québécois et canadien sont progressifs, c'est-à-dire que le montant versé est proportionnel au niveau des revenus de l'individu ou de l'entreprise. Plus vos revenus sont élevés, plus vous avez d'impôt à payer.

Taxe : Contribution versée à l'État qui s'ajoute au prix à l'achat de la plupart des biens de consommation et des services. Les taxes sont considérées comme étant un outil fiscal régressif, car elles ne sont pas régies par les revenus de l'individu ou de l'entreprise. Riches comme pauvres paient, par exemple, les mêmes taxes sur un litre d'essence.

Sociétés d'État : Entreprises dont nous sommes collectivement propriétaires, via notre gouvernement. Une partie des bénéfices de ces entreprises sont versés à l'État, par exemple, Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec (SAQ) et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Transferts fédéraux : C'est une particularité québécoise que d'avoir à remplir deux déclarations de revenus, chaque année, soit une au fédéral et une au provincial. L'État canadien a établi des mécanismes pour répartir la richesse partout au pays comme, entre autres, les transferts fédéraux en santé et en éducation et la péréquation qui favorise les provinces les plus pauvres.



Les revenus du gouvernement du Québec en 2006-2007

Impôts des particuliers :	18,1 milliards
Taxes à la consommation:	12,6 milliards
Transferts provenant du fédéral :	11,0 milliards
Contributions au Fonds des services de santé :	5,1 milliards
Impôt des sociétés :	4,8 milliards
Autres revenus:	2,4 milliards

Source: Budget du Québec 2007-2008, mai 2007, p. C.11 et C.18.

Existe-t-il différentes visions de la fiscalité?

Notre « communauté » s'est dotée d'un système politique démocratique où il est possible de débattre de différentes idéologies et idées portées par différents partis politiques qui s'expriment et qui reçoivent ou non, par une élection, le mandat de la population de mettre en application ces idées. Parmi ces idées, il y a le problème concernant l'orientation que doit prendre la fiscalité et la question du rôle de l'État.

Concrètement, nous pouvons considérer que notre monde politique contemporain voit s'affronter deux idéologies opposées dans leurs visions respectives : la social-démocratie et le néolibéralisme. Cette dualité sera présente partout dans la suite de notre survol.

La **social-démocratie** s'inspire de la pensée sociale de Marx et de Keynes et propose un modèle politique où l'État joue le rôle de régulateur et de répartiteur des richesses. Il assure la sauvegarde du « bien commun » en limitant la portée du capital et du marché, tout en lui laissant l'espace nécessaire à la création de richesses. L'État offre aussi aux citoyenNEs des services publics, comme la santé et l'éducation, qu'il finance par le prélèvement de taxes et d'impôts.



Source: Nouvelles CSN, no 463, octobre 1999.



Le **néolibéralisme** s'inspire des théories libérales d'Adam Smith qui ont été remaniées au goût du jour par des penseurs, dont Milton Friedman. Le néolibéralisme, contrairement à la social-démocratie, fait la promotion de la réduction du rôle de l'État et du libre marché au sein duquel, sans entraves, la main invisible permettrait une redistribution de la richesse créée et où le « bien commun » serait garanti par le jeu de la saine compétition.

Les néolibéraux parlent de baisses d'impôts et de taxes, de réduction de l'État, de privatisation et de déréglementation. Ils croient que seul le secteur privé est apte à offrir des services de qualité et à juste prix. Ce sont les principaux promoteurs de la mondialisation des marchés.

Devant la crise environnementale qui menace notre planète, la fiscalité prend, elle aussi, le virage vert. Elle devient, à gauche comme à droite, un moyen de réguler les comportements environnementaux. Prenons, par exemple, l'idée de surtaxer les véhicules les plus polluants, comme les VUS (véhicule utilitaire sport), qui, en plus du prix élevé de l'essence, incite les consommateurs à se tourner vers des modèles de voitures plus économiques et plus écologiques.



Une fiscalité pour la réalisation des droits économiques et sociaux

Comme beaucoup de pays, le Québec et le Canada se sont engagés, en 1976, à mettre en application le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Le PIDESC constitue en quelque sorte le prolongement de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU sur le terrain des droits sociaux (travail, éducation, revenu, logement, etc.).

La fiscalité, perçue comme le moyen privilégié de répartir la richesse, devrait normalement donner à l'État les moyens de faire avancer l'application de ces droits sociaux. La route vers le respect des droits est longue, mais une fiscalité juste et équitable est le meilleur carburant dont nous disposons pour faire le chemin!



Le modèle québécois : état des lieux

Notre « modèle québécois » s'inspire de la tradition sociale-démocrate qui est issue de la Révolution tranquille. Vers le milieu du 20^e siècle, la volonté populaire, qui était en faveur de meilleures conditions de vie, s'est alliée aux entreprises et aux riches qui voyaient dans l'État « providence » le moyen d'éviter l'apparition du socialisme qui était fort présent ailleurs sur la planète.

En réponse à ces pressions, l'État s'est mis à jouer un rôle actif dans le marché et dans l'économie, tantôt « **État providence** », pourvoyeur de services à la collectivité, tantôt État interventionniste et régulateur, dressant le capitalisme en lui insufflant plus d'humanité et de respect des droits des travailleurs et travailleuses sans pour autant le remettre véritablement en question. L'État se contentait plutôt d'accompagner l'entreprise privée dans la création d'emplois. La **Révolution tranquille**, qui avait aussi de fortes racines nationalistes, a favorisé l'émergence de « capitalistes québécois », ou de ce qu'on appelait, à l'époque, le « Québec inc. » (Steinberg, Provigo, SNC Lavalin, etc.).

Tout au long de cette période, le gouvernement a légiféré en droit du travail, en droit de l'environnement, a établi des normes et a mis en place des réglementations afin d'éviter les abus du marché lorsqu'il est laissé à lui-même. Il a emprunté pour financer de grands travaux et de grands chantiers (Baie-James, réseau d'autoroutes, Expo 67, les Jeux olympiques de 1976, etc.).

Il a mis sur pied un régime d'éducation publique et un régime de santé accessible à touTEs, universel et présent partout sur le territoire québécois. Il a créé des programmes sociaux pour aider les personnes appauvries et les chômeurs à s'en sortir. Il a nationalisé l'électricité et a développé un gigantesque réseau de distribution et de production, en misant sur la production hydraulique, plus propre, rendue possible grâce à la richesse hydrographique de la province.



Évidemment, une telle activité étatique a exigé l'investissement de sommes colossales, donc la mise en place d'une fiscalité active et progressive qui devait donner l'heure juste aux citoyenNEs quant aux besoins de l'État en fonction des mandats qui lui avaient été confiés. Une fiscalité qui séparait le fardeau fiscal réel, la vraie note, entre chaque contribuable, en prenant en compte leur capacité de payer. Une fiscalité progressive, où il était normal et équitable qu'unE citoyenNE paie un peu plus d'impôts que son voisin moins favorisé, pour le bien-être de l'ensemble de la communauté.



Les budgets des ministères au Québec de 2001-2002 à 2005-2006 (en milliards \$)

Attention !

Ces chiffres ne tiennent pas
compte de l'augmentation
du coût de la vie!

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Variation
Santé et services sociaux	17,186	17,916	19,073	20,036	20,862	+ 21,39 %
Éducation	10,186	11,167	11,575	11,881	12,202	+14,95 %
Emploi et solidarité sociale	4,036	4,120	4,153	4,083	4,012	-0,59 %
Famille, aînés et condition féminine	1,131	1,275	1,432	1,500	1,634	+ 44,47 %
Culture et communications	0,479	0,490	0,512	0,522	0,536	+ 11,90 %
Transports	1,443	1,467	1,547	1,657	1,808	+ 25,29 %
Développement durable, environnement et parcs	0,205	0,205	0,207	0,183	0,178	- 13,17 %
Développement économique, Innovation et Exportation	0,873	0,905	0,539	0,582	0,576	- 34,02 %
Immigration et communautés culturelles	0,135	0,156	0,133	0,107	0,099	- 26,67 %
Relations internationales	0,111	0,111	0,112	0,980	0,100	- 9,91 %
Revenu	0,613	0,778	0,717	0,622	0,603	- 1,63 %
Tourisme	0,109	0,143	0,146	0,146	0,139	+ 27,52 %
Travail	0,088	0,070	0,068	0,075	0,064	- 27,27 %
Conseil exécutif	0,098	0,144	0,170	0,219	0,251	+ 156,12 %
Conseil du trésor	0,456	0,500	0,412	0,435	0,808	+ 77,19 %
Assemblée nationale	0,088	0,092	0,094	0,094	0,095	+7,95 %
Dépenses de programme	41,863	53,837	45,302	46,742	48,407	+15,63 %
Service de la dette	6,687	6,583	6,655	6,868	6,995	+ 4,61 %
Dépenses totales	48,550	50,420	51,957	53,610	55,402	+14,11 %

Source: Données compilées par le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* à partir des documents gouvernementaux.
www.pauvrete.qc.ca



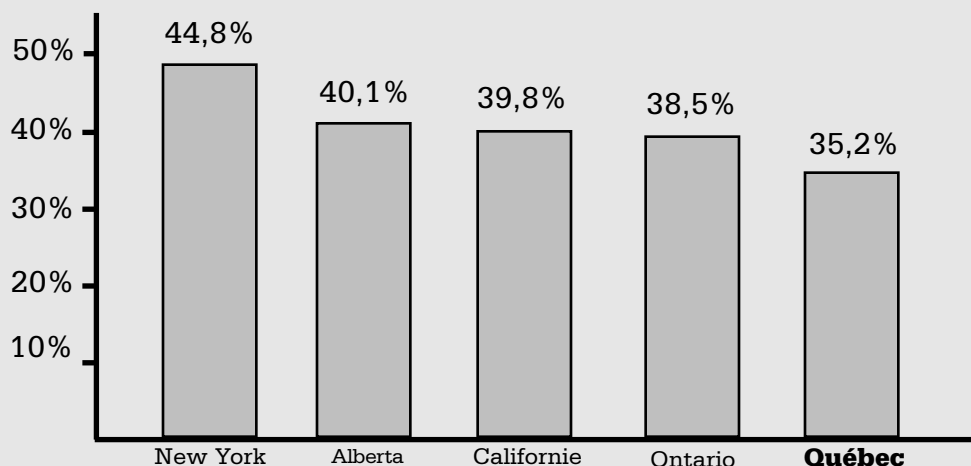
Fiscalité des individus vs fiscalité des entreprises

Depuis quarante ans, la fiscalité au Québec a subi une mutation majeure. En 1964, le gouvernement québécois percevait 62 % de ses recettes fiscales chez les particuliers, contre 38 % auprès des compagnies. En 2004, c'est 88 % des revenus fiscaux qui provenaient des individus, contre un maigre 12 % qui venaient des entreprises. C'est, en soi, un autre « déséquilibre fiscal ».

Près de 41 % des QuébécoisEs ne paient pas d'impôt, faute de revenus suffisants. Pour les autres, le système fiscal est passé de 10 paliers d'impôt allant jusqu'à 34 % du revenu à 3 paliers allant jusqu'à 27 % du revenu. Cette diminution de paliers d'impôts permet aux plus riches de payer moins d'impôts sur leurs revenus, donc la richesse est moins bien répartie.

Le taux réel d'imposition des sociétés au Québec, pour 2004, était inférieur au taux moyen canadien et au taux américain (31 % au Québec contre 36 % en Ontario et aux États-Unis). De plus, contrairement à ce qu'affirment les néolibéraux, le taux d'imposition n'est pas le seul facteur à avoir une influence sur la concurrence de nos entreprises. Par exemple, les impôts fonciers sont deux fois plus faibles au Québec qu'aux États-Unis et à la moyenne canadienne; le coût de la main-d'oeuvre est 45 % plus faible au Québec qu'aux États-Unis; il n'y a, au Québec, aucun impôt sur les transactions comme c'est le cas dans le reste du Canada et aux États-Unis; les coûts de transport au Québec sont 35 % plus faibles au Québec qu'aux États-Unis et sont 17 % plus faibles que la moyenne canadienne. Et si on exigeait de ces compagnies, de ces entreprises et de ces multinationales qu'elles paient leur juste part?

**Comparaison des taux d'imposition
combinés sur le revenu des entreprises (2002)**



Source: Étude réalisée par la firme KPMG en 2002. Cité dans le document de consultation prébudgétaire de 2002-2003.



Les sociétés d'État et les services publics

Comme on l'a vu plus haut, le modèle social-démocrate, ou modèle québécois, donne à l'État un rôle d'acteur et de régulateur du marché, à part entière. Pour ce faire, l'État devient le propriétaire d'entreprises et de secteurs de services quasi entiers et assume, au nom de la collectivité, le rôle de gestionnaire de ce qu'on appelle des sociétés d'État et des services publics.



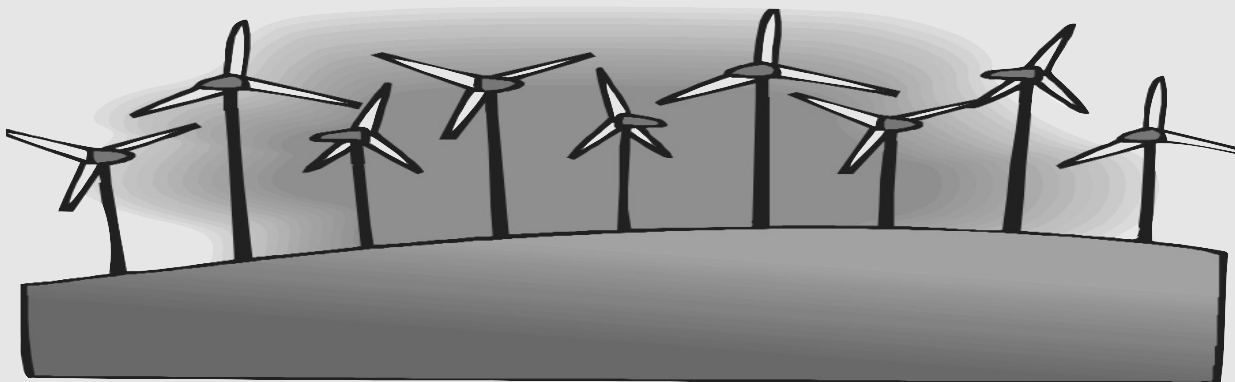
L'État se permet même, parfois, de créer des monopoles, pour protéger le choix démocratique des QuébécoisEs d'orienter la façon dont ils veulent se donner des services collectifs et, surtout, de se les offrir au meilleur coût possible. Il en va ainsi dans le domaine de la distribution d'électricité (Hydro-Québec) et de la loterie et des jeux (Loto-Québec). L'État est aussi le joueur majoritaire dans les quasi-monopoles de la santé, de l'éducation, de la production électrique (Hydro-Québec), de l'assurance-automobile (Société de l'assurance automobile du Québec — SAAQ) et de la distribution de vin et de spiritueux (Société des alcools du Québec — SAQ)

Certaines de ces entreprises d'État sont lucratives. Elles rapportent à l'État des profits qui constituent, année après année, un revenu pour le trésor public.

C'est ainsi que ces entreprises d'État fournissent près du dixième de l'ensemble des revenus autonomes du gouvernement québécois.

Revenus des entreprises d'État (2006-2007)

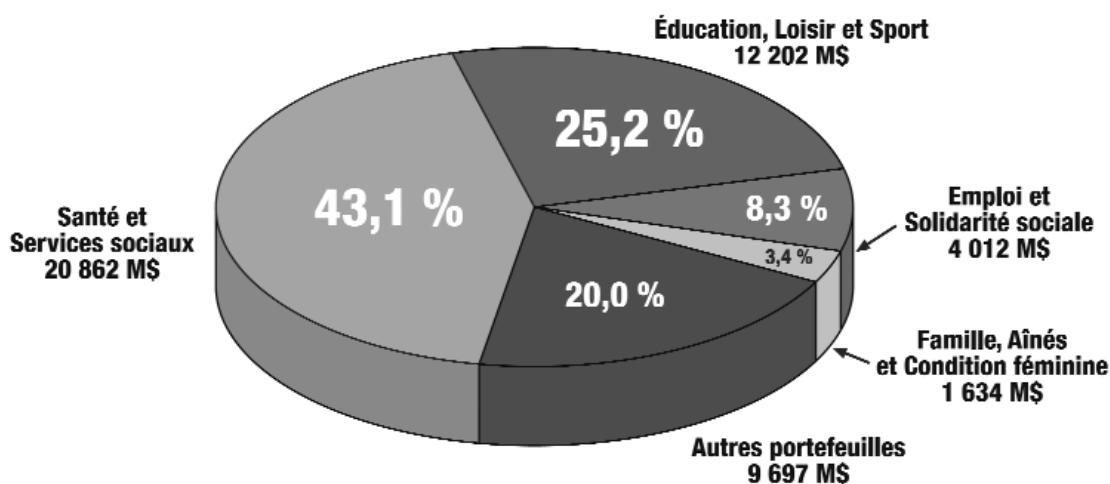
Hydro-Québec :	4,0 milliards \$
Loto-Québec	1,4 milliards \$
SAQ (Société des alcools du Québec)	700 millions \$
Autres:	85 millions \$



L'État s'engage aussi à rendre certains services publics à la population. Pour la plupart, ces services ne génèrent pas de revenus, mais engendrent plutôt des dépenses. Parmi ces services, on retrouve la santé, l'éducation, la voirie, l'entretien des autoroutes et des aéroports, les traversiers, la Sûreté du Québec, la justice, etc.

Ces services sont rendus par l'État parce qu'il est essentiel que ce soit l'État qui les assume, soit par intérêt financier ou par simple souci du bien commun. On regroupe souvent ces services publics, dans le budget de l'État, sous le vocable « dépenses de programmes ». Le graphique plus bas en présente la répartition pour l'année 2005-2006.

Répartition des dépenses de programmes de 48 407 M\$ en 2005-2006



Source: Site internet du Conseil du trésor, mars 2005.



La dette et nous ?

Avoir une dette n'est pas une mauvaise chose en soi. Tout comme n'importe qui, il est possible pour un gouvernement d'emprunter de l'argent pour financer ses projets d'infrastructures et de développement. Cela lui permet d'amortir les coûts de certains projets sur plusieurs décennies et de réduire leur impact sur le budget annuel. Tout comme une famille contracte une hypothèque sur une résidence dont le coût sera amorti sur 25 ans. Comme cela, cette famille n'a pas à attendre 25 ans avant d'accéder à la propriété...

L'État peut emprunter de l'argent auprès de financiers internationaux ou auprès de sa propre population, entre autres, par la vente d'obligations d'épargne. Le gouvernement s'engage en retour à verser les intérêts au prêteur, chaque année. Cette dépense est qualifiée de « service de la dette » dans le budget gouvernemental.

L'État québécois a accumulé une dette globale qui, en 2006, représente plus de 115 milliards de dollars. Le service de la dette (le paiement des intérêts) nous coûte 7,4 milliards \$ par année, ce qui représente 12,8 % de ses dépenses.

Il importe de dire que nous devons agir d'une manière responsable face à cette dette. Ces montants que nous affectons au paiement des intérêts pourraient très bien servir à financer de meilleurs services publics, des routes en meilleur état, etc.

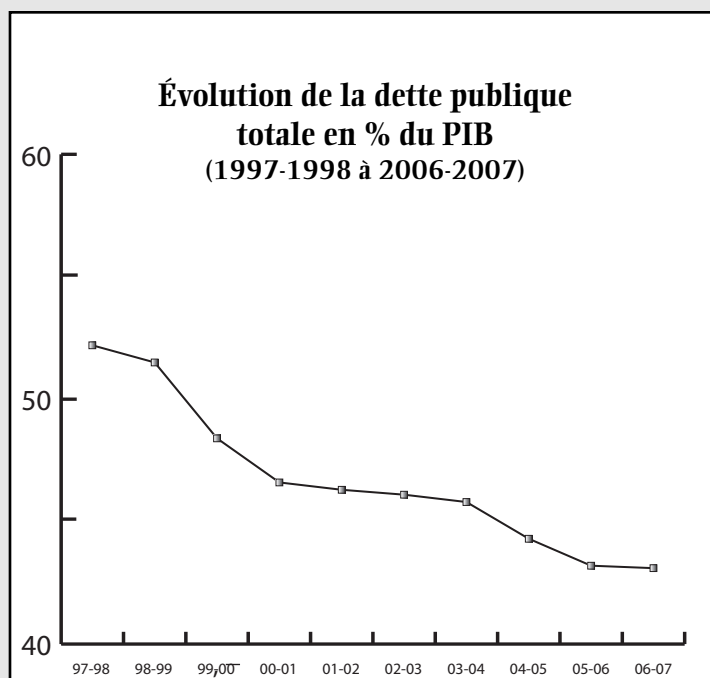
Certains voudraient voir cette dette être remboursée plus rapidement. Les partis politiques plus à droite, comme l'Action démocratique du Québec et le Parti libéral du Québec, proposent d'accorder la priorité, en cas de surplus, au remboursement de la dette publique. En 2006, le gouvernement Charest a même mis sur pied le « fond des générations », qui doit cumuler une partie des revenus d'Hydro-Québec (donc le fruit des récentes hausses des tarifs de l'électricité) pour permettre de verser sporadiquement des montants importants pour diminuer la dette.

Nous dénonçons la création de ce fond des générations qui constitue un détournement du rôle que devrait normalement jouer la fiscalité. Nous croyons qu'il vaudrait mieux que le remboursement de la dette, comme les autres charges de l'État, soit financé par une fiscalité progressive où chacun paye sa juste part selon ses revenus. Cela serait plus juste que la formule actuelle qui repose sur l'augmentation des tarifs d'électricité, qui est beaucoup plus difficile à supporter pour les budgets des personnes les moins bien nanties. Mais est-ce que la dette doit être remboursée si rapidement, au risque de mettre en péril nos acquis sociaux? Nous croyons que non.



Nous constatons que la croissance économique et la justice fiscale sont des alliés dans notre combat contre notre dette publique. Chaque fois que notre indice de PIB (produit intérieur brut qui sert à calculer la production de la richesse) croît, la proportion de notre dette en fonction de cet indice diminue. C'est-à-dire que nous sommes de moins en moins endettés collectivement, considérant la richesse que nous produisons. Ainsi, un couple qui passerait de 50 000 \$ à 75 000 \$ de revenus annuels se sentirait moins pris à la gorge par une hypothèque de 140 000 \$ sur leur maison.

Nous payons cette dette comme il se doit, tout en faisant attention pour ne pas risquer le surendettement collectif, comme tout bon ménage doit le faire... Nous constatons aussi qu'un allègement de notre dette publique rendrait disponible plus d'argent pour les programmes sociaux et pour lutter contre la pauvreté. D'où la nécessité d'un débat public franc et ouvert, pour déterminer la place que devrait occuper le remboursement de cette dette dans nos priorités collectives. Oui, nous devons nous préoccuper de la taille et du paiement de notre dette publique, en toute responsabilité et solidairement, mais notre grande priorité doit rester le juste financement et le développement de nos programmes sociaux.



Source: Budget du Québec 2007-2008, mai 2007, p. J.15.

L'évolution de la dette en fonction de la richesse collective (PIB)

Depuis 1997-1998, on constate que la dette est de moins en moins «importante» en proportion de la richesse nationale, le produit intérieur brut.

Même s'il ne faut bien sûr pas minimiser le problème, il est toutefois clair que notre richesse nationale augmente plus vite que notre dette.

alors que la dette équivalait à plus de 50 % du PIB, en 1997-1998, elle diminue progressivement et se situe à environ 43 % en 2006-2007...



La menace néolibérale

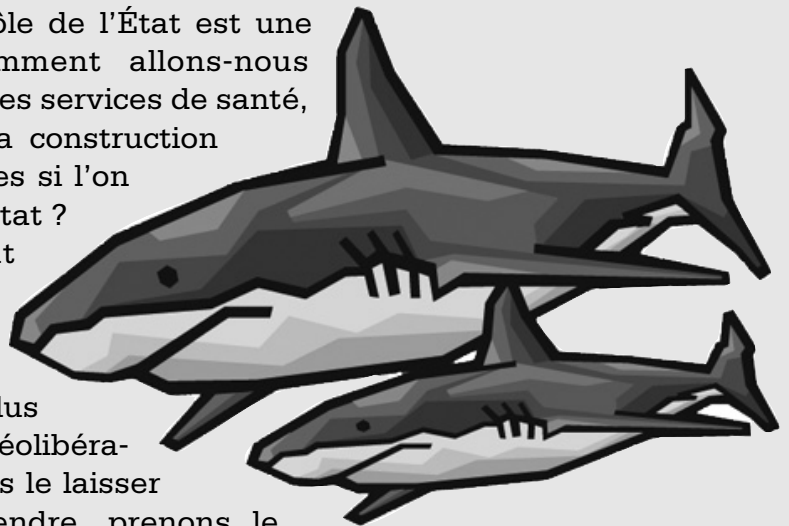
Les partisans du néolibéralisme croient que l'État doit être réduit à sa plus simple expression et ne pas intervenir dans le libre marché. Selon eux, l'action de l'État crée des monopoles qui nuisent à la concurrence qui est pourtant nécessaire à la création de la richesse. Pour eux, il est néfaste que l'État possède des sociétés d'État et soit le seul pourvoyeur de certains services. Pour eux, la privatisation s'impose. Seul le libre marché, libéré des réglementations et des normes, dont celles protégeant les travailleurs, est capable de garantir la prospérité de touTEs. Mais à quel prix ?

Les néolibéraux font aussi la promotion de coupes budgétaires dans la couverture et dans l'accessibilité aux programmes sociaux. Selon eux, l'ère des droits est bien révolue. Ces services doivent être offerts en tenant compte de la capacité de payer de l'État, quitte à voir certains programmes sociaux devenir des privilèges.

Depuis le milieu des années 90, on assiste à la multiplication des compressions budgétaires dans la santé, dans l'éducation, à l'assurance-chômage et à l'aide sociale. Ce sont ces compressions qui, sous la pression des lobbys financiers nationaux (banques, « think tank ») et internationaux (OCDE, ALÉNA, OMC), ont permis à l'État québécois et à l'État canadien d'atteindre le fameux déficit zéro. Ces réductions budgétaires permettent aussi de préparer le terrain à la privatisation, une solution toute prête aux problèmes du sous-financement des programmes sociaux.

Que l'on soit en faveur d'une baisse des impôts et d'une diminution du rôle de l'État est une chose. Mais, alors, comment allons-nous entrevoir le financement des services de santé, l'accès à l'éducation et la construction d'infrastructures collectives si l'on exclut l'intervention de l'État ?

Qui va payer pour tout cela ? Vous ne devinez pas ? Et bien, c'est encore nous... Et nous allons peut-être payer plus cher que les apôtres du néolibéralisme ne veulent bien nous le laisser croire. Pour bien comprendre, prenons le temps de regarder les solutions qu'ils proposent.



La privatisation...

Pour les partisans du néolibéralisme, l'État ne devrait pas intervenir dans le libre marché et, donc, ne devrait pas posséder d'entreprises publiques ni offrir des services publics. Pour eux, seule l'entreprise privée est apte à offrir le meilleur service au meilleur prix. De plus, il clame haut et fort que la compétition du secteur privé avantage les consommateurs.

Prenons l'exemple de la santé. Pour ces gens, la solution aux problèmes du système de santé est simple. Il faut ouvrir la porte de la santé au secteur privé, lui rendre accessible le même financement que l'État accorde au secteur public, et lui permettre de prioriser ceux qui ont les moyens de payer afin de leur permettre d'accéder plus rapidement à des soins, ce qui permettrait de désengorger les hôpitaux publics. Ils veulent donc que l'universalité soit remplacée par un système de santé à deux vitesses.

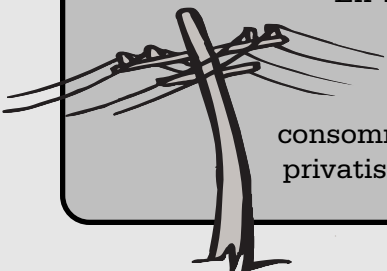
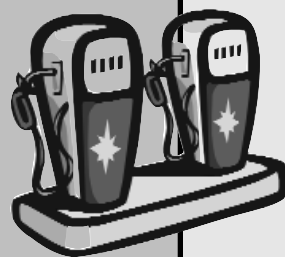
Mais, derrière la facilité des arguments utilisés par les partisans de la privatisation se cachent d'énormes intérêts financiers et une bien triste réalité. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le système de santé de nos voisins du Sud pour voir les affres d'un système de santé privé. Des millions de citoyens exclus de la protection d'un régime public qui sont obligés de s'endetter lourdement pour se soigner, au risque de n'avoir accès qu'à ce qui ressemble à un dispensaire où les soins de bases sont offerts, sans plus.

Si la collectivité québécoise a nationalisé ces secteurs, c'est sûrement parce qu'autrefois, le réseau privé n'arrivait pas à rendre la marchandise et que trop de gens en étaient exclus, faute de moyens. Cette logique tient toujours et nous met en garde devant la tentation de revenir en arrière par facilité.

Quelques faits sur la privatisation :

- **Pétro-Canada**, une ancienne société d'État liquidée à rabais dans les années 80, aurait été forte utile pour favoriser les consommateurs et consommatrice d'essence dans la foulée des hausses artificielles des prix à la pompe. Le gouvernement canadien aurait pu utiliser cet outil pour forcer les multinationales à restreindre leur appétit vorace par une saine concurrence au niveau des prix...

- En 2001, **le gouvernement ontarien de Mike Harris** a tenté de privatiser la distribution de l'électricité dans sa province. S'en est suivi, après 6 mois, une hausse importante du coût de l'électricité pour les consommateurs ontariens (23 % en moyenne). Payant la privatisation ? D'ailleurs, on a dû faire marche arrière...



PPP : Partenariat public-privé ou privatisation pas à pas...



Évidemment, les faibles arguments en faveur de la privatisation provoquent des levées de boucliers parmi plusieurs des acteurs et des actrices de notre société pour contrer ces initiatives. Heureusement, les QuébécoisES tiennent à préserver l'universalité du régime public de santé.

Devant ce constat, les lobbys de la privatisation ont préparé une nouvelle version, plus douce et plus graduelle, de leur projet de destruction des services publics. Depuis quelques années, nos gouvernements successifs vantent les vertus des partenariats public-privé. On nous vend cette nouvelle façon de faire en nous assurant que l'État garde la pleine maîtrise des domaines ouverts aux PPP, tout en partageant certains éléments et certaines responsabilités avec le secteur privé. On veut un nouvel hôpital universitaire pour la métropole, ce sera le privé qui assumera la construction de la bâtisse. L'État deviendra locataire, se dégageant ainsi du financement de la construction. Faute de contracter une hypothèque, on préfère rester en loyer. Si, au moins, c'était du logement social...

Mais, les avantages présumés sont vite rattrapés par des inconvénients certains. La mission d'une entreprise privée, contrairement à l'État, c'est d'être rentable et profitable et de générer de la richesse pour les propriétaires et les actionnaires.

Comment cette mission peut-elle être compatible avec le bien commun et avec notre intérêt collectif ? Quel sera le prix de ces PPP ? Comment être maître chez nous quand nos infrastructures les plus basiques et essentielles ne nous appartiennent plus et que les autoroutes et les ponts construits sous le modèle des PPP sont contrôlés par les intérêts privés ?



Hausse des tarifs...

Comme nous l'avons souligné auparavant, il faut se rappeler un principe fondamental. La mission d'une entreprise ou d'un service public est d'offrir le plus grand nombre de services de la meilleure qualité possible avec les budgets disponibles, alors que la mission d'une entreprise privée est de dégager le plus de profits possible en offrant des services qui répondent aux « normes du marché », au risque d'en offrir moins et de demander plus en retour.

À ce titre, nous ne croyons pas que le néolibéralisme peut constituer une alternative profitable à un État responsable, à une fiscalité juste et équitable et à des services publics de qualité. Pour la plus grande partie de la population québécoise, les politiques néolibérales risquent de coûter cher, à moyen et à long terme. Quand on baisse les impôts et les taxes, donc les revenus du gouvernement, il faut bien que celui-ci trouve un moyen de combler les déficits.

La hausse des tarifs risque d'être la solution trouvée. Ces hausses augmentent le fardeau fiscal des plus pauvres, entre autres, de ceux qui ne paient pas d'impôt, faute de revenus suffisants. L'impact d'une hausse de tarifs se fait aussi sentir de manière très différente selon notre revenu. Un bon exemple est celui des tarifs de l'électricité. Les ménages à très faibles revenus (14 400 \$ et moins) consacrent près de 8% de leur budget à l'électricité alors que ce poste de dépense ne représente que 1,8% pour un ménage bénéficiant d'un revenu d'environ 80 000 \$.



Déjà, le gouvernement de Jean Charest a procédé à plusieurs hausses de tarifs des services publics : une hausse des frais pour les centres de la petite enfance de 5 \$ à 7 \$ par jour et des hausses successives des coûts de l'électricité d'Hydro-Québec (des hausses de 11 %, depuis 2005, et ce, malgré des bénéfices faramineux, dont 3,74 milliards \$, pour 2006, ce qui est un record!). Plus récemment, on apprenait que les frais de scolarité seront augmentés de 50\$ par session pendant 5 ans, ce qui représente une augmentation d'environ 25 %...

Faut-il le mentionner, une fois qu'un tarif a été augmenté, il est rarement diminué par la suite...



S'occuper de nos affaires !

D'un gouvernement à un autre, d'une vision de la fiscalité à une autre, des décisions sont prises en notre nom et nous engageant collectivement, même si elles ne reflètent pas vraiment ce que nous voulons. À laisser les experts et les politiciens prendre seuls des décisions qui favorisent des intérêts autres que le bien commun, on peut s'attendre à tout comme le poète Ricahrd Desjardins l'illustre bien dans cette phrase : « On veut votre bien, pis on va l'avoir... »

Devant cette situation, la prudence la plus élémentaire consiste à porter la même attention à la gestion du bien commun que nous portons à la gestion de notre propre épargne et de notre comptabilité. Accepterions-nous de voir les épargnes d'une vie être dilapidées en scandale des commandites ou en cadeau aux riches amis du pouvoir? Non. Alors, pourquoi ne posons-nous pas plus de questions à ceux qui, en notre nom et, prétendument, selon nos désirs collectifs, tiennent les cordons de la bourse?

Les moyens d'agir sont multiples :



S'informer et porter une attention spéciale à la présentation des budgets du gouvernement;



Écrire une lettre à son député pour faire valoir notre point de vue sur une fiscalité plus juste;



Appuyer les demandes et les revendications des groupes communautaires, populaires et sociaux (logement social, lutte à la pauvreté, aide sociale, femmes, etc.);



Questionner les candidatEs à une élection sur leur vision de la fiscalité.



Une piste intéressante : le budget participatif

Sous l'initiative du Parti des travailleurs du Brésil, la municipalité brésilienne de Porto Alegre créa, en 1989, un système innovant et révolutionnaire de formulation et d'accompagnement du budget municipal, appelé budget participatif. C'était la pièce maîtresse d'une série de mesures visant à créer ou à renforcer des structures de participation et de délibération pour la gestion publique du budget et pour l'élection des directeurs et des conseillers éducatifs dans le réseau municipal d'établissements scolaires.

Dans le budget participatif, ce ne sont pas les techniciens ou les dirigeants qui tranchent les débats, c'est la population elle-même qui, au travers d'un mécanisme maintenant bien rodé de débats, de consultations et de décisions, définit le montant des taxes et des engagements financiers, qui décide où seront effectués les investissements et qui détermine les priorités.



Robert Jasmin, président d'ATTAC-Québec, illustre bien comment le budget participatif peut changer la façon dont se prennent les décisions : « On discutait du remplacement du vendeur de billets par une machine automatique moins coûteuse dans les autobus et tramways de Porto Alegre. Cette décision économique et technocratique a été renversée par la population locale, sous prétexte que les citoyenNEs trouvaient important que ce poste soit maintenu. Dans l'anonymat d'une ville, c'est souvent la seule personne à laquelle certaines personnes s'adresseront dans la journée. Ce poste budgétaire revêt donc une importance sociale majeure. »



Pour une fiscalité juste et progressiste : quelques pistes de réflexion

1. Pour une société forte : une fiscalité progressive.

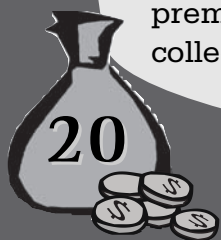
Nous croyons à l'intervention de l'État dans l'économie et à la fiscalité progressive comme moyen privilégié de répartir les richesses dans notre société. Dans ce sens, nous voulons que chaque citoyenNE québécoisE soit appeléE à participer et à contribuer à l'effort collectif selon ses moyens. Nous préférons aussi, et de loin, les impôts progressifs aux taxes et aux tarifs élevés.

2. Pour avoir l'heure juste : une gestion transparente et participative de l'argent public.

Nous ne pourrions plus très longtemps confier aveuglément l'administration de nos avoirs collectifs à de prétendus experts sans nous en mêler. Nous devons démontrer la même rigueur dans la gestion des affaires publiques que nous témoignons dans la gestion de nos avoirs personnels. Nous exigeons d'avoir la vérité sur les coûts de nos services publics, pour lesquels nous souhaitons payer le juste prix. Nous souhaitons que le gouvernement implique plus directement les citoyenNEs dans la gestion des deniers publics, et ce, dans un esprit de participation.

3. Pour la solidarité d'abord : un renforcement des programmes sociaux et des services publics avant des baisses d'impôts.

Nous répétons notre parti pris pour une bonification des programmes sociaux et des services publics avant toute baisse d'impôt. Nous exigeons un effort particulier du gouvernement en ce qui concerne la lutte à la pauvreté et une amélioration des conditions de vie pour les moins nantis de notre société. Nous refusons les PPP et les autres intrusions du privé dans les services publics, car nous croyons que, même s'ils peuvent paraître temporairement alléchants au premier regard, ils contribuent au démantèlement définitif de nos acquis collectifs et conduisent à la privatisation.



4. Pour nous, en premier : des sociétés d'État avec comme mission première de servir les QuébécoisES.

Nous nous réjouissons de la richesse que constituent nos sociétés d'État québécoises, qui sont issues de la volonté collective de posséder les leviers importants de notre développement. Nous rappelons que ces sociétés d'État ont comme mission première de servir les QuébécoisES, et ce, avant de prétendre devenir profitable. C'est ainsi que nous refusons l'approche des hausses de tarifs qui ne prennent pas en compte les avantages qui sont dus aux propriétaires et aux actionnaires de ces entreprises, soit les citoyenNEs du Québec.



5. Pour une gestion responsable et solidaire de la dette.

Nous reconnaissons que nous devons être responsables à l'égard de notre endettement collectif, mais sans pour autant tomber dans le discours de ceux qui voudraient tout sacrifier pour rembourser la dette publique dans l'urgence. Cette dette est en grande partie composée de l'amortissement des investissements en infrastructures qui font, aujourd'hui, la richesse du Québec. Dans cette optique, nous croyons qu'une approche responsable et solidaire du contrôle de cette dette est la meilleure attitude à adopter par la collectivité québécoise.

6. Pour le bien commun : des citoyenNEs actifs, informés et avertis.

Les groupes qui s'inscrivent dans la démarche de l'éducation populaire autonome travaillent quotidiennement à renforcer l'action citoyenne et la prise de conscience collective et à transmettre de l'information de qualité à travers le réseau des groupes communautaires, populaires et sociaux du Québec. Nous croyons que ce travail doit déboucher sur une véritable transformation sociale, menée par l'ensemble de la société, vers plus de démocratie et de justice et vers un meilleur partage de nos richesses collectives.



Et vers une fiscalité mondiale...

La mondialisation des économies oblige les États à s'adapter aux nouvelles règles définies par le jeu global. La fiscalité ne fait pas exception à ce nouveau courant et, devant la compétition fiscale entre des pays pourtant bien différents et inégaux, il sera difficile de se faire une place au paradis fiscal néolibéral sans mettre à sac nos acquis sociaux. Et ce, sans compter les nombreuses règles trop souples qui permettent aux riches et aux trafiquants de tout genre de profiter de l'évasion fiscale, ce qui occasionne des pertes de milliards de dollars qui pourraient servir à financer nos programmes sociaux. À ce titre, souvenons-nous, par exemple, de la famille Bronfman qui a utilisé un stratagème pour économiser 750 millions de dollars d'impôts, au début des années 90.

L'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'aide aux citoyens (Attac) propose de démanteler les paradis fiscaux et de mettre en place un système de taxation international des flux financiers (comme la taxe Tobin), dont les contributions amassées pourraient servir à surmonter les importants défis contemporains de la planète (pauvreté, pollution, manque d'eau potable).

C'est ainsi qu'une simple taxe internationale de 0,01 %, appliquée aux transactions financières, en plus de décourager les spéculateurs, permettrait de générer plus de 228 milliards de dollars annuellement, ce qui serait amplement suffisant pour éradiquer l'extrême pauvreté que subissent notamment 1,7 milliard d'humains vivant avec moins de 1 dollar par jour.

Pour infos:

www.quebec.attac.org



Le MÉPACQ, c'est qui ?

Abitibi-Témiscamingue

REPAT (819) 762-3114

Centre-du-Québec

AGEPA (819) 795-4441

Côte-Nord

Table des groupes populaires (418) 589-2809

Estrie

TROVEP (819) 566-2727

Lanaudière

MÉPAL (450) 752-4770

Mauricie

ROM (819) 379-2889

Montréal

TROVEP (450) 443-9330

Montréal

TROVEP (514) 527-1112

Outaouais

TROVEP (819) 771-5862

Québec et Chaudière-Appalaches

RÉPAC 03-12 (418) 523-4158

Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais

MÉPAC (418) 547-2102 #233





**Mouvement d'éducation populaire et
d'action communautaire du Québec**

1600, avenue De Lorimier, Bureau 396

Montréal (Québec) H2K 3W5

Téléphone : 514-843-3236

Télécopieur : 514-843-6512

Courriel : mepacq@bellnet.ca

www.mepacq.qc.ca